

Image not found or type unknown



Préavis en famille d'accueil.

Par **aldaus**, le **09/04/2024** à **19:51**

Bonjour.

Notre maman est en famille d'accueil pour personnes âgées.

L'accueillant nous a mis en préavis car elle ne trouve plus d'infirmier (e) pour faire les toilettes et cela est une charge trop lourde pour elle.

Nous avons donc 2 mois pour trouver un nouvel hébergement. Nous l'avons trouvé et ma maman quitte la famille le 15ème jour du 1er mois de préavis.

Nous avons payé le 1er mois complet et l'accueillant nous demande de payer le 2ème mois.

Est-il dans son droit alors qu'il dénonce le contrat?

Merci pour votre réponse.

Alain

Par **Visiteur**, le **09/04/2024** à **20:47**

Bonjour,

Il faut relire le contrat. Vous y trouverez votre réponse.

Par **aldaus**, le **09/04/2024** à **20:51**

Merci. C'est bien sur ce que nous avons fait. Il est juste fait mention des 2 mois de préavis sans mention de mois dûs ou pas.

Si vous avez un avis, merci. Alain

Par **Visiteur**, le **09/04/2024** à **21:35**

"2 mois de préavis " veut dire que vous payez les 2 derniers mois.